
JOURNAL GÉNÉRAL

DE FRANCE.

Du Lundi 30 Juillet 1792.

MM. les souscripteurs à ce journal, dont l'abonnement expire à la fin de ce mois, sont priés de le renouveler, afin qu'il n'y ait point d'interruption dans le service.

M É L A N G E S.

Copie d'une lettre adressée à MM. les président et administrateurs du district, président et officiers du tribunal, maire et officiers municipaux, président et membres du club des amis de la constitution, commandant et officiers de la garde nationale de Bourbon-Lancy, en Bourgogne.

MESSIEURS, ma profession de foi politique est, comme celle de tout loyal et bon Français, de ne reconnoître, en France, aucune autorité légitime que celle de Louis XVI, mon unique souverain, seigneur et maître.

Ce trop bon et trop infortuné monarque (1), dans le temps de sa toute puissance, ne m'eût jamais interdit la faculté de rester, à ma volonté, sur tel ou tel point du globe; et le droit naturel le plus sacré, celui de disposer de sa personne, est si essentiellement inséparable de la liberté de l'homme, que l'assemblée, qui bouleversant tout s'est dite constituante, a senti qu'il étoit trop choquant de prétendre qu'aucun individu pût en être privé, et qu'elle n'a pas osé l'attaquer ouvertement.

Cependant l'assemblée régnante aujourd'hui, parvenue à cet excès de perversité, d'atrocité et de démence, qui ne permet plus de rongir d'aucun attentat, d'aucun crime, d'aucun forfait, a ordonné que les bien de tous les Français qui seroient hors

du royaume fussent séquestrés et mis sous la main de ce qu'elle appelle la nation; qu'en conséquence les scellés fussent apposés sur leurs meubles et effets; qu'ils fussent inventoriés, etc.

Quoiqu'il soit pour le moins probable que tous ceux, dont les propriétés auront été violées par l'exécution directe ou indirecte de cette inique disposition, seront fondés en droit à se pourvoir contre les ordonnateurs, exécuteurs, coopérateurs et complices d'un aussi manifeste brigandage, pour m'assurer plus incontestablement mon recours sur qui il appartiendra, je déclare par la présente, à toute association, ou corps administrant, sous quelque dénomination que ce puisse être, soit de district, soit de club, soit de tribunal, soit de municipalité, soit de département, soit d'assemblée, soit de garde nationale :

1°. Qu'ils peuvent tenir pour certain que je ne serois pas actuellement en Suisse, si l'état de ma santé et de mes forces m'eût permis de me transporter ailleurs.

2°. Que je les rends tous et un chacun, tant collectivement et solidairement qu'individuellement, garans et responsables de l'injure qui m'est faite par ceux qui s'immiscent témérairement dans mes affaires; de l'indue vexation qu'ils exercent contre moi, en arrêtant mes revenus; du trouble et des empêchemens qu'ils mettent dans la régie de mes biens; de la perte qui peut m'en résulter, et de toutes les dégradations et déprédations qui peuvent y avoir été commises, ou s'y commettre, en quelque manière que ce soit.

(1) Ne voyez-vous pas qu'il n'en est point parmi tout le peuple qui ressemble à celui que le ciel vous a donné? I. Sam. X. 24.

C'est pourquoi je vous adresse, messieurs, cette copie, ainsi qu'à tous ceux qui sont encore en ce moment en possession d'une portion quelconque d'autorité; et pour qu'aucun de vous puisse d'autant moins prétendre n'en avoir pas eu connoissance positive, je me propose de faire insérer cette même déclaration dans les journaux.

Au surplus, soyez bien persuadés, messieurs, que je sais évaluer les différences qui se trouvent entre les personnes destinées aux mêmes fonctions, et que la conduite des hommes, de quelque ordre que ce fût, a toujours été et sera toujours la mesure invariable d'après laquelle peut être constamment déterminé le juste degré de mon estime, de mon indifférence, ou de mon mépris pour eux.

C'est à cette façon de penser, à mon inviolable fidélité à la religion de mes pères et à mon roi (2) l'oint du seigneur et la vive image de Dieu sur la terre, que je vous prie de ne pas méconnoître, messieurs, votre serviteur, *le marquis DE FOLIN*.

A U R O I.

Sire, la très-grande majorité des citoyens de votre ville de la Rochelle, ne craint pas de porter aux pieds du trône l'expression de ses douleurs. L'infidélité et le crime osent bien approcher de votre majesté, pour l'outrager; pourquoi la fidélité et la vertu ne l'approcheroient-elles pas pour lui rendre hommage?

Sire, les attentats du 20 juin ont inspiré à vos serviteurs fidèles (dont le nombre passe celui des factieux) tous les sentimens qu'ils devoient leur inspirer. En apprenant ces crimes, nous avons juré de venger le père de la patrie, l'auguste fille des Césars, la famille des Bourbons. Digne successeur de Henri IV! nous avons juré de sauver la monarchie, de lui rendre son éclat. Fils aîné de l'église! nous avons juré de rebâtir les temples, que nos aïeux avoient consacrés à l'Être suprême. L'amour que nous portons au meilleur des rois, sont un besoin pour nous, un feu sacré que les brigands n'éteindront pas.

Il est affreux pour nous, sire, de ne pouvoir voler à votre défense; hélas! chaque ville de votre royaume se trouve dans cette cruelle impuissance. Il ne reste, dans cet

(2) Qui est-ce qui mettra sa main sur l'oint du seigneur et conservera son innocence? I. Sam. 26. 11.

empire désolé, que la classe indigente: tous les Français, à qui la fortune la permis, sont au poste de l'honneur.

Mais, Paris déclare qu'il veillera, sans cesse, sur votre personne sacrée, qu'il répond de vos jours: cette promesse nous rassure. Nous comptons désormais sur son zèle, et nous ne pouvons nous empêcher de nous écrier: heureux forfaits! sans vous, nous n'aurions jamais parfaitement connu la grande ame de Louis XVI. Quel héroïsme, quel dévouement sublime! vous avez ordonné à la garde Parisienne de vous abandonner! et elle vous a obéi! puisse-t-elle désormais veiller avec une sollicitude inquiète sur des jours si précieux! puisse-t-elle conserver à la France un roi qui mérite d'en être l'idole!

Tels sont les vœux qu'adressent à l'Éternel, dans l'intérieur de leurs maisons (car les catholiques n'ont plus de temples où ils puissent faire cette prière: *Domine salvum fac regem.*)

Sire, de votre majesté, les très-humbles, très-fidèles serviteurs et sujets, les habitans de votre infortunée ville de la Rochelle, chef lieu du pays d'Aunis.

Suivent les signatures de dix-huit cents quatre-vingt-seize citoyens. P. M. G....

J A C O B I N S.

Espiegleries du 25 juillet.

Un frère lit un projet d'adresse à envoyer à tous les citoyens de la France, ou seulement aux 44 mille municipalités, sur la suspension du pouvoir exécutif et l'abolition de la liste civile. Un citoyen vient dénoncer la manière dont le côté *noir* de l'assemblée nationale influence le président, quand il est aristocrate. Un autre frère dénonce le prodigieux amas d'armes qu'il y a dans le château des Tuileries, et particulièrement des boulets d'une forme singulière: ce sont deux hémisphères attachées l'une à l'autre par un simple fil d'archal, lequel fil se rompant à la sortie du canon, laisse aux deux portions le moyen de s'écarter et de faire plus de dégât. Le frère ajoute que ce château va receler bientôt toutes les armes des fournisseurs de la capitale. (Plusieurs voix: tant mieux! nous irons les chercher!) Le même frère prouve que le roi, en donnant des cartes d'entrée à des aristocrates, s'est mis à la tête d'une armée de contre-révolutionnaires, et qu'il a encouru la déchéance. Au surplus, ajoute-t-il, tous ces soldats de

carte seront ce que nous les avons toujours vus, des lâches à recevoir des claques et à nous en remercier.

O Français encore fidèles à votre roi, mais vraiment dégénérés ! vous entendez ce que disent de vous de plats calomnieux, et vous ne rougissez pas !....

M. annonce qu'on attend le roi à Amiens, aussitôt après l'arrivée de Lafayette. Une femme, qui se dit artiste, lit une pétition, dans laquelle, en offrant d'aller servir en personne aux frontières, elle demande la destitution du roi, et le renvoi du moderne *Catilina*. Un jacobin la lorgne sourdement, et se dit tout bas : si je n'étois un poltron, j'irois servir d'écuyer à cette vigoureuse Bradamante.... Un frère vient raconter à l'aimable société l'histoire malheureuse du patriote Bulté, agriculteur près de Compiègne. (C'est la même qu'on a racontée depuis à l'assemblée nationale; mais dont, par politesse sans doute, on devoit la préférence aux jacobins.) Mais l'orateur dit ici ce que M. Bulté n'a pas dit à l'assemblée nationale; c'est que (nous suivons l'orateur mot à mot) toutes les fois que ses affaires l'amenoient à Paris, M. Bulté avoit habitude de s'arrêter à un petit café nommé le café Ferrari : là, il exprimait son opinion avec l'énergie d'un homme libre. Beaucoup d'officiers de troupes légères fréquentoient aussi ce café, et étoient bien éloignés de partager les sentimens de ce digne laboureur; les discussions patriotiques qu'il eut plusieurs fois avec eux, lui procurèrent le malheureux avantage d'en être connu; etc. etc. On arrête qu'il sera accordé à M. Bulté un diplôme d'affilié. M. Camille Desmoulins termine la séance par la lecture du discours qu'il a prononcé la veille au conseil général de la commune, sur les dangers de la patrie. L'impression, l'envoi aux sociétés, tout est arrêté, et nos épiègles se retirent pour aller se livrer aux douceurs du sommeil, si toutefois le sommeil peut jamais engourdir les cœurs jacobins.

Paris 29 juillet.

Le peuple, qu'on nourrit depuis longtemps d'idées de complots, de conspirations, de trahisons de toute espèce, est devenu semblable à une bête féroce dont on s'est plu à exciter encore la furie; il brûle de trouver des victimes pour les déchirer et assouvir la rage dont il est dévoré. L'action de verser du sang est devenue pour lui un besoin, et ce besoin atroce il le satis-

fait toutes les fois qu'il peut le faire avec une apparence de justice. Aussi, presque chaque jour quelqu'infortuné est victime de cette fureur populaire, Samedi soir un particulier, qu'on a dit être un ci-devant garde du roi, se trouva dans un café, où l'on crioit : *vive la nation*, il cria *vive le roi!* et répondit aux cris de *vive la nation*, par ceux de *vive le roi*. Cette lutte imprudente s'étant échauffée de plus en plus, on alloit en venir aux coups, lorsque des cris perçans ont jeté l'alarme dans le Palais-Royal. On entend retentir ces mots : *à la garde, on assassine les patriotes, on outrage toute la nation!*

À ces cris, les sans-culottes qui infestent aujourd'hui le palais-royal, se précipitent en foule vers le théâtre de ce grand massacre, et tombent à coups de bâton sur un homme qu'on pousse hors du café, et qu'on leur livre : plusieurs personnes s'en emparent, et veulent conduire le coupable au corps-de-garde : le plus grand nombre veut absolument qu'il soit lancé dans le bassin : des cris opposés se font entendre au milieu des coups qui pleuvoient de toutes parts, et dont plusieurs personnes ont été grièvement blessées. Quatre fédérés, du nombre de ceux qui s'imaginent avoir été appelés dans la capitale pour y faire la police à coups de poignards, mettent le sabre à la main et veulent que la victime soit précipitée dans le bassin. Un seul homme sans armes les ramène à la raison; et le particulier est traîné, à demi-mort, dans le corps-de-garde que le peuple auroit forcé peut-être, s'il n'eût été arrêté par l'appareil imposant des canons et des bayonnettes.

Grâces au mauvais temps, la journée de dimanche a été assez calme. On redoutoit pour ce jour de nouveaux orages : on parloit d'un second repas sur la place de la Bastille, et l'arrivée de presque tous les Marseillois devoit donner un nouveau degré d'activité à l'esprit public.

Il est prouvé qu'une pétition où l'on demandoit la destitution du roi a été signée dans les bureaux de la mairie. De quelle terreur ne doit-on pas être frappé, quand on reconnoit les auteurs des désordres affreux qui affligent la capitale depuis quelques jours, dans les depositaires même de l'autorité?

S'il en faut croire toutes les lettres de l'Allemagne, nos maux sont près de finir,

et le troupes de l'Autriche et de la Prusse sur le point de s'ébranler, pour nous soustraire aux poignards des jacobins. Le manifeste est déjà connu à Bruxelles, et l'attaque est décidée pour les premiers jours du mois d'août.

Bien des personnes croient que l'Angleterre entrera dans la coalition. M. Chauvelin paroît très-rarement à *Saint-James*. Il est réduit à un cercle bien étroit, bien factieux, bien républicain, bien digne enfin des principes destructeurs, que lui et ses mandataires de Paris ont l'audace et la folie de vouloir propager. — L'escadre d'observation étoit à la hauteur de l'isle d'Ouessant le 16 de ce mois.

Une lettre de Lille, en date du 24, porte que, dans une attaque de poste, les Autrichiens nous ont tué deux gardes nationaux; ils en ont fait cinq prisonniers, parmi lesquels étoient deux Brabançons, dont l'un a été pendu deux heures après à Menin.

Le jacobin Montesquiou a écrit aux jacobins de Marseille une longue lettre, dans laquelle il s'explique ainsi sur la société.

» Les jacobins de Paris perdent le royaume, parce qu'ils sont influencés par quelques hommes pervers qui les gouvernent, et qu'ils sont les artisans de la division qui a ôté à la nation les trois-quarts de sa force, au momont où elle en a tant besoin. »

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LEGISLATIVE.

Séance du dimanche 29 juillet.

La séance du samedi a été employée à des dénonciations aussi dénuées d'intérêt qu'elles le sont probablement de vérité. On se rappelle que MM. Guadet, Brissot, Latorce et quelques autres personnages aussi estimables, avoient soutenu que M. Lukner avoit dit, au comité des douze, que M. Bureau de Puzi, officier de l'armée de Lafayette, lui avoit assuré que l'intention de ce général avoit été de marcher sur Paris. M. Bureau de Puzi, accusé d'avoir partagé ces sentimens, avoit été mandé à la barre. Il y a paru aujourd'hui. Après s'être élevé avec force contre ses calomniateurs, il a prouvé, par la lecture de toute sa corres-

pondance avec M. Lukner, que le voyage de M. Lafayette à Paris avoit été concerté entre les deux généraux, et que M. Lukner avoit été vivement affecté des événemens du 20 juin. Toute l'armée voulant savoir si elle combattoit pour la liberté ou pour les factieux, M. Lafayette s'est déterminé à venir à Paris, pour dissiper les doutes. « Voilà, messieurs, continue M. Bureau de Puzi, voilà toute la vérité. »

« Qu'on juge maintenant de mon étonnement lorsque j'ai entendu dire que M. Luckner m'avoit dénoncé comme un conspirateur. Mon étonnement s'est accru quand j'ai vu cette déclaration acquérir quelque poids. Il est parvenu à son comble, quand j'ai su le nom et le caractère de ceux qui avoient recueilli l'inculpation.

Si le délit dont on m'accuse étoit vraisemblable, Luckner seroit mon complice pour ne m'avoir pas dénoncé, pour ne m'avoir pas fait arrêter, pour ne pas s'être expliqué avec M. Lafayette. Mais voici un fait qui jettera quelque lumière sur les dispositions de M. Luckner.

Deux jours après l'inculpation dont on le disoit l'auteur, M. Luckner écrivoit de Châlons à M. Lafayette, et terminoit sa lettre par ces mots: « je suis instruit que nous devons être dénoncés. J'attends de nouvelles lumières; mais certainement, je veux vivre en repos, ou je me retirerai. »

Maintenant; Messieurs, jugez-moi. Je ne suis pas étonné de l'audace de mes calomniateurs; chaque animal tire sa nourriture des alimens qui lui sont propres, c'est ainsi que plusieurs reptiles vivent de poisons. J'espère cependant que ma justification jettera quelques remords dans l'ame des délateurs. »

M. Guadet balbutie: il ne seroit pas étonné qu'on fît signer une rétractation à Lukner. M. Vaublanc a fait décréter que les pièces seroient imprimées.

L'assemblée, peu prévoyante, a décrété, après une longue discussion, que l'abbaye de Valgrace, sur les confins de la Lorraine, seroit vendue, malgré les droits que le prince de Nassau réclame sur cette abbaye.

Les départemens frontières demandent la diminution de leurs contributions, à raison des pertes qu'ils souffrent par les incursions de l'ennemi.